

RAPPORT DE GESTION & COMPTES ANNUELS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 09 JUIN 2022
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2021
VOYAGEURS DU MONDE | **VOLUME 1**



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 09 JUIN 2022
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2021



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE	4
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2021	4
1.2.	Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2020 des principaux produits du Groupe en 2021	8
1.3.	Répartition géographique des clients.....	8
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)	8
1.5.	Succursales.....	9
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE	9
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées	10
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe	15
2.3.	Situation d'endettement	18
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement.....	18
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport	18
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe	19
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté	19
1.1	RISQUES EXOGENES	20
1.1.1	Risques liés à la pandémie de Covid 19 *	20
1.1.2	Risque sanitaire récurrent*	21
1.1.3	Risque environnemental*	22
1.1.4	Le risque climatique*	22
1.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE.....	23
1.2.1	Risque de cyberattaque *	23
1.2.2	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *	23
1.2.3	Risque de défaillance informatique *	24
1.2.4	Gestion des talents *	24
1.2.5	Risque de réputation *	25
1.2.6	Risque lié aux opérations de croissance externe	26
1.2.7	Risques de défaillance de prestataires	26
1.3	Risques JURIDIQUES ET FINANCIERS	27
1.3.1	Risque de dilution.....	27
1.3.2	Risque de change	27
1.3.3	Risque de non-obtention des autorisations administratives	28
3.	DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE	29
3.1.	Modèle d'affaires.....	29
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux	29
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux	30
3.4.	Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux	32
3.5.	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux	33
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX	35
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	35
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.....	36
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier	37
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société.....	37
4.5.	Filiales, participations et sociétés contrôlées.....	37
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	38
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021.....	38
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)	38
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	38
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE	39
7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	39
7.1	Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2021	39

7.2	Evolution du titre Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)	42
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation	43
8.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES - PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES	45
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX- CENSEURS	45
o	Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats.....	45
o	Rémunérations des administrateurs (ex-jetons de présence)	47
o	Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde	48
10.	COMMISSARIAT AUX COMPTES	48
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	48
12.	PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS : MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI ET AJUSTEMENT PRATIQUE.....	49
13	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	49
13.1	Informations concernant les mandataires sociaux.....	49
o	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	49
13.2.	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	54
13.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital	57

1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la "Société" ou "Voyageurs") et de ses filiales (la Société et ses filiales, ci-après dénommées le "Groupe"), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, ainsi que l'évolution prévisible.

1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2021

L'évolution de la pandémie de la Covid en 2021 conjuguée à un très faible nombre de pays accessibles, ont considérablement perturbé l'activité. Seul l'été avec peu de destinations ouvertes (Europe, Afrique) et les départs assurés sur la fin de l'année, auront permis de réaliser en chiffre d'affaires de 151,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires progresse de 29% par rapport à 2020 mais reste en recul de 69 % par rapport à 2019.

Pour faire face à cette très forte baisse de l'activité, le Groupe a continué de prendre d'importantes mesures de réduction des charges. Sur le premier semestre 2021, le maintien d'un régime d'activité partielle avec une prise en charge à 100% de la partie chômeuse puis la mise en place d'un dispositif d'activité partielle de longue durée à partir du mois de septembre (taux de prise en charge à 85%) ont permis de réduire sensiblement la masse salariale. Une aide aux coûts fixes sur le premier semestre 2021 et une baisse sensible du budget de communication (-88%) sont venus compléter les mesures de réduction des charges d'exploitation qui ont baissé de 54% par rapport à 2019.

Dans ce cadre, l'EBITDA s'est élevé à 7,8 millions d'euros (-13,2 millions d'euros en 2020 et + 33,6 millions d'euros en 2019). Après prise en compte des dépréciations, dotations aux amortissements et charges financières, le résultat net ressort à -0,3 million d'euros (-13,7 millions d'euros en 2020 et +20,3 millions d'euros en 2019).

En outre, comme exposé dans le rapport de gestion de l'an dernier, il a effectivement été procédé aux opérations suivantes entre mars et juillet 2021 :

- Certares Enrico SARL a investi dans la société Avantage (société de contrôle de Voyageurs du Monde) en souscrivant à une émission d'obligations convertibles accompagné par Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant total de 40 M€.
- Parallèlement, Voyageurs du Monde a réalisé une première émission d'obligations convertibles en actions (882.351 au total au prix de souscription unitaire de 85 €) réservée à Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€. Ces obligations convertibles pourront donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 1.085.179 actions ordinaires nouvelles. Cf. ci-après un descriptif sommaire de ces Obligations Réservées.
- Dans un second temps, Voyageurs du Monde a procédé à une deuxième émission d'obligations convertibles en actions (651.441 au total au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€, étant précisé que la société Avantage a souscrit à hauteur de 35.926.440€ sur les 40 M€ investis par Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance au titre de sa propre émission d'obligations convertibles. Ces obligations convertibles en actions ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces obligations a été fixé à 654.441 euros. Cf. ci-après un descriptif sommaire de ces OCA.
- Certares, Crédit Mutuel Equity, Bpifrance ainsi que Nov Tourisme ont acquis des actions de la société Avantage auprès des Fondateurs du Groupe et d'investisseurs historiques (BNP Paribas Développement et un fonds géré par Montefiore Investment).

Obligations convertibles en actions réservées (Obligations Réservées) Voyageurs du Monde

- Les 882.351 Obligations Réservées ont été émises au pair, à 85 euros de valeur nominale. La maturité est de 7 ans, soit le 30 avril 2028. Les intérêts annuels de 3,0% sont capitalisés et payables à terme. Les Obligations Réservées ne sont pas convertibles pendant les 4 premières années (sauf changement de contrôle) puis sont convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). A leur date de maturité, elles seront remboursées en actions nouvelles. Le ratio de conversion est d'une action nouvelle pour une Obligation Réservée. Sur ces bases et tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société.

Obligations convertibles en actions (OCA) Voyageurs du Monde admises sur Euronext Growth

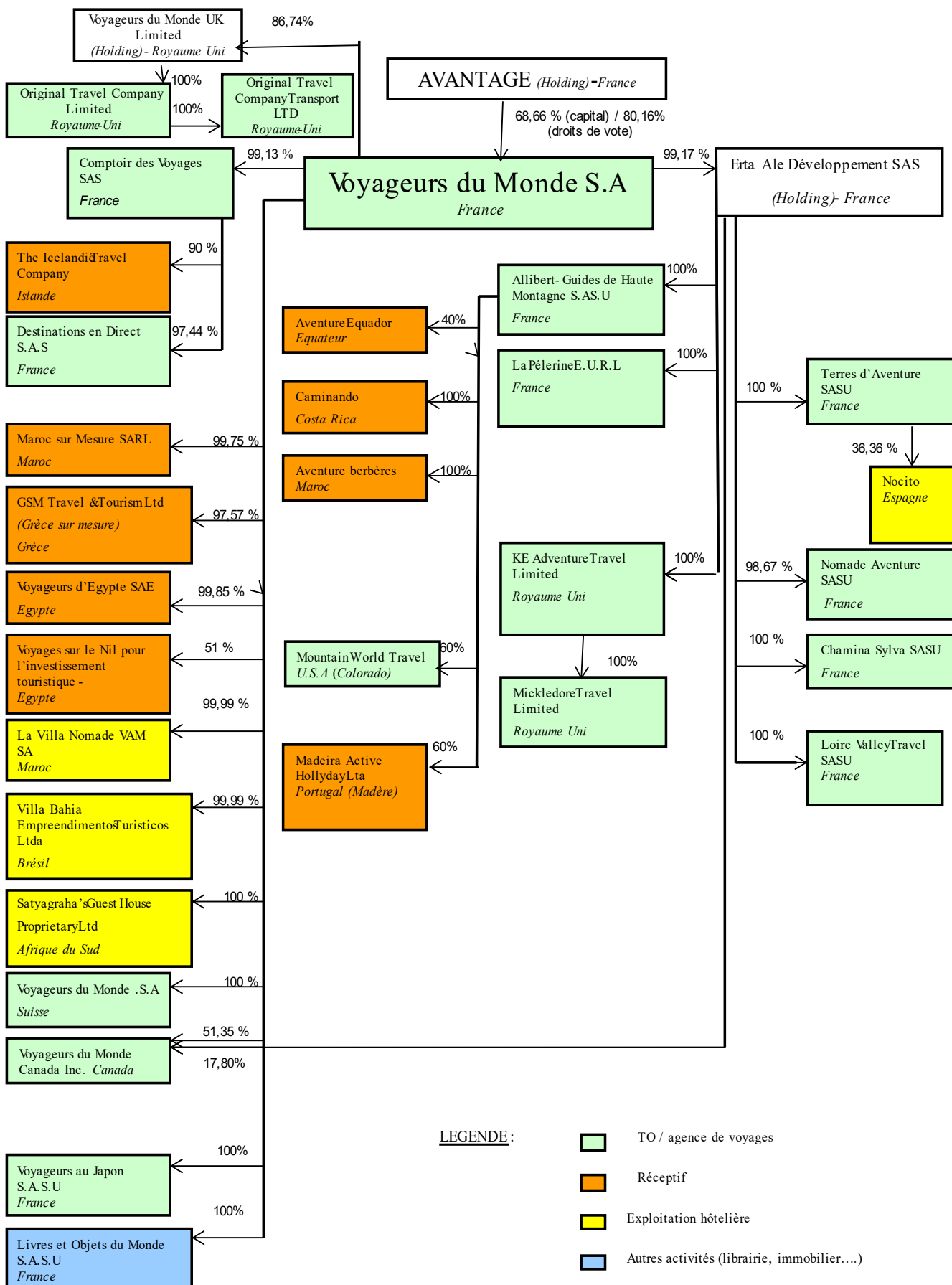
- Maintien des OCA à leur rang : Le rang des OCA n'affecte en rien la liberté de la Société de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens.
- Taux d'intérêt nominal : Les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, soit le 9 juillet 2021 selon le calendrier indicatif, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Date d'échéance et durée de l'emprunt: La durée de l'emprunt est de sept (7) ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de Conversion : A compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) Obligation Convertible.
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.
- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

Prises de participations, cessions, fusions

- Prise de participation par souscription d'actions (conférant 1,65% du capital) et d'obligations convertibles en actions au sein de la société Fairmoove (start up dans le secteur du voyage) pour 100 K€.
- Acquisition par la Société de 2,52% des actions de Voyageurs du Monde UK Limited, portant sa participation à 86.74%.
- Souscription à l'augmentation de capital en numéraire de la société Satyagraha Guest house PTY LTD, filiale à 100 % de la Société, pour ZAR 2,6 M.
- Souscription à des augmentations de Villa Bahia pour respectivement 70K€ et 50K€.

Divers

Au 31 décembre 2021, l'organigramme du Groupe était le suivant :



- LEGENDE :**
- TO / agence de voyages
 - Réceptif
 - Exploitation hôtelière
 - Autres activités (librairie, immobilier...)

1.2. Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2020 des principaux produits du Groupe en 2021

Produits	Principales marques commerciales	Var. CA 2021/2020	% du CA 2021	% du CA 2020
Voyage sur mesure	Voyageurs du Monde (France, Suisse, Canada) ; Comptoir des Voyages ; bynativ ; Original Travel	37,0%	59,4%	56,1%
Voyage d'aventure	Terres d'Aventure / Grand Nord Grand Large ; Allibert - Guides de Haute Montagne ; Nomade Aventure ; Chamina Sylva ; La Pèlerine ; KE Adventure Travel, Mickledore	23,4%	39,3%	41,2%
Voyage pour les collectivités et entreprises	Voyageurs du Monde	-39,1%	0,9%	1,9%
Autres produits	Livres et Objets du Monde ; sur commissions toutes marques	-32,3%	0,4%	0,8%
TOTAL		29,4%	100%	100,0%

1.3. Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit, au 31 décembre 2021 par comparaison au 31 décembre 2020:

Origine des clients par adresse client	2020	2021
France	77%	79 %
Etranger	23%	21 %
Total	100%	100%

Sur les clients français, la répartition entre Ile de France/Régions se présente comme suit au 31 décembre 2021, par comparaison au 31 décembre 2020 :

Origine des clients par adresse client	2020	2021
Ile de France	41%	44%
Régions	59%	56%
Total	100%	100%

1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2021:

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (23 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

Tous nos hébergements ont été encore très impactés par la crise sanitaire de la COVID-19. Seul le Steam Ship Sudan s'est démarqué. A partir de fin juillet, il a redémarré fortement son activité avec un taux de remplissage de 62%.

1.5. Succursales

La Société détient les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 3 rue Gramont – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre –06000 – Nice ;
- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) –13001– Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 28 rue Mably – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta - 38000 - Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) - 44000 - Nantes ;
- 147 Boulevard de la Liberté - 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte Barbe - 67000 - Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 - Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi –1060 – Bruxelles.

La Société a un bureau de représentation à Tokyo au Japon.

2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE

2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées

Terres d'Aventure S.A.S. (incluant les produits Grand Nord Grand Large)

Le chiffre d'affaires de Terres d'Aventure est en hausse de 11,2%, ramené de 21,3 millions d'euros sur l'exercice 2020 à 23,7 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) s'élèvent à 24,4 millions d'euros contre 23,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (soit une augmentation de 5,25%).

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 0,7 million d'euros en 2021 contre -1,8 millions d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier, et de l'impôt sur les sociétés (-0,2 million d'euros) le résultat net s'élève à 1,0 million d'euros à la clôture de l'exercice contre -1,3 million d'euros l'exercice précédent.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève 1,8 million, contre 2,2 millions d'euros en 2020.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 7,7 millions d'euros, soit une augmentation de 15,4% par rapport à 2020.

Allibert - Guides de Haute Montagne S.A.S.

Allibert – Guides de Haute Montagne, spécialisée dans les randonnées et les trekkings organisés, dégage un chiffre d'affaires de 15,1 millions d'euros sur l'exercice 2021 contre 11,8 millions d'euros sur 2020 (soit une augmentation de 27,4%).

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) s'élèvent à 15,2 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit donc en 2021 à 0,6 million d'euros contre -1,3 million d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier (-0,2 million d'euros) et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève à 0,4 million d'euros contre -1,1 million d'euros à la clôture de l'exercice 2020.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 1,1 million d'euros contre 1,2 million d'euros en 2020.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 5,0 millions d'euros, en augmentation de 9,1% par rapport à 2020.

Comptoir des Voyages S.A.S.

Comptoir des Voyages, spécialisée dans le voyage sur mesure, enregistre un chiffre d'affaires 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 (soit une hausse de 25,2%).

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) d'un montant de 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 enregistrent une hausse de 2,8% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 0,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice, contre -4,1 millions d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève au 31 décembre 2021 à 0,5 millions d'euros contre -4,1 millions d'euros en 2020.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 5,1 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2020.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 6,4 millions d'euros, en hausse de 7,5% par rapport à 2020.

Nomade Aventure S.A.S.

Nomade Aventure, qui évolue sur le marché du voyage d'aventure, enregistre un chiffre d'affaires 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une progression de 4,4%.

Les charges d'exploitation (achats de voyages inclus) d'un montant de 7,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice enregistrent une hausse de 0,5% par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à -0,7 millions d'euros en 2021, en augmentation de 54,7% par rapport à 2020.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève, au 31 décembre 2021, à -0,6 million d'euros contre -1,2 million d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 47,7%.

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé s'élève à 0,3 million d'euros en diminution de 18,7% par rapport à 2020.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 0,2 million d'euros, en baisse de 81,0% par rapport à 2020.

I.T.C. (Icelandic Travel Company)

Cette société, domiciliée à Reykjavik (Islande), exerce une activité de réceptif pour les marques du Groupe à hauteur de 68% et pour des clients directs pour les 32% restant.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les charges d'exploitation (hors achats de voyages) se sont quant à elles élevées à la clôture de l'exercice à 3,9 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,4 million d'euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 1,7 million d'euros.

Voyageurs du Monde Canada Inc. (anciennement Uniktour Inc.)

Voyageurs du Monde Canada Inc., société canadienne spécialisée dans le voyage sur mesure, distribue aussi les voyages d'aventure de Terres d'Aventure sur le sol canadien. Elle dispose d'un réseau de 3 agences au Canada (Montréal, Ottawa et Québec).

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2,0 millions d'euros en 2021 contre 3,9 millions d'euros en 2020.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 2,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 2,9 millions d'euros en 2020).

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,0 million d'euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 2,6 millions d'euros (soit une augmentation de 11% par rapport à 2020).

Chamina Sylva S.A.S.

Chamina Sylva exerce une activité de réceptif, spécialiste français des randonnées en individuel, en particulier sur les chemins historiques.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à la clôture de l'exercice 2021 à 6,0 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros en 2020 (soit une hausse de 63,4%).

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 5,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 3,7 millions d'euros en 2020).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2021 à 0,7 million d'euros contre 0,1 million d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,5 million d'euros (soit une hausse de 409,0% par rapport à 2020).

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 1,5 million d'euros, en hausse de 48,7% par rapport à 2020.

Voyageurs du Monde, Genève

Cette société intègre l'activité de l'agence de Genève et regroupe une équipe de Voyageurs du Monde et une équipe de revendeurs des produits Terres d'Aventure.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5,0 millions d'euros en 2021 contre 2,1 millions d'euros en 2020.

Les charges d'exploitation s'établissent à 5,3 millions d'euros (contre 3,2 millions d'euros en 2020).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2021 à 0,3 million d'euros contre -0,4 million d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,3 million d'euros contre -0,3 million d'euros en 2020.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 1,0 million d'euros contre 0,7 million d'euros en 2020.

Original Travel

Original Travel, spécialiste anglais des voyages sur mesure haut de gamme, dégage un chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros en 2021 contre 5,5 millions d'euros en 2020.

Les charges d'exploitation se sont, quant à elles, élevées à 5,0 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 7,0 millions d'euros en 2020).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2021 à -1,2 million d'euros contre -1,5 million d'euros en 2020.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de -1,0 million d'euros contre -1,2 million d'euros en 2020.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 0,7 million d'euros contre 1,7 million d'euros à la clôture de l'exercice 2020.

KE Adventure Travel Limited

KE Adventure, société britannique spécialisée dans le voyage d'aventure, propose des voyages de randonnée, de trekking et de vélo à travers le monde.

Son chiffre d'affaires s'est élevé, à la clôture de l'exercice 2021, à 0,5 million d'euros contre 1,7 million d'euros en 2020.

Les charges d'exploitation se sont, quant à elles, élevées à 1,3 million d'euros à la clôture de l'exercice (contre 2,5 millions d'euros en 2020).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en 2021 à -0,7 million d'euros.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est de 0,6 million d'euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 31 décembre 2021 à 3,7 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Autres filiales

Les données principales des autres filiales et de participations (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat) figurent dans le tableau ci-après. Il s'agit des sociétés suivantes : EAD, Voyageurs UK, Villa Bahia, Voyageurs d'Egypte, Satyagraha's Guest House, Villa Nomade, Voyageurs au Japon, Livres et Objets du Monde, Maroc sur Mesure, Carwatt, Destinations en Direct, Loire Valley Travel, Grèce sur Mesure, et Voyages sur le Nil.

Sociétés en milliers d'euros	Capitaux propres		Quote part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Avance et prêt	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT exercice 2021	Résultat (+ ou -) exercice 2021	Dividende encaissé
	Capital	Autres capitaux propres							
EAD	9 694	21 904	99%	38 837	-	-	-	-21	-
Voyageurs UK	13	15 160	87%	9 529	592	-	-	-12	-
Vila Bahia	4 648	-5 032	100%	673	936	-	167	-186	-
Voyageurs d'Egypte	1 252	-1 025	100%	-	291	-	1 592	-43	-
Comptoir des Voyages	335	6 109	100%	2 434	-	-	16 403	452	-
Satyagraha's Guest House	-	763	100%	1 180	-	-	63	-97	-
Vila nomade	561	-273	100%	360	1 154	90	48	-282	-
Uniktour	170	2 393	51%	1 247	24	-	2 037	54	-
Voyageurs au Japon	238	330	100%	1 300	364	-	2 608	157	-
Livres et Objets du Monde	68	77	100%	218	303	-	370	-99	-
Maroc sur Mesure	39	60	100%	201	-	150	233	-242	-
Voyageurs du Monde Genève	380	642	100%	391	-	169	5 020	265	-
Carwatt	131	-421	6%	-	-	-	273	-715	-
Grèce sur mesure	21	180	98%	20	-	-	3 702	149	-
Voyages sur le Nil	33	-36	51%	19	-	-	152	3	-
Total				56 411	3 665	409	32 668	-617	

2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe

- Synthèse générale

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 151,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 117,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 29,4% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 47,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 35,7 d'euros en 2020, soit une augmentation de 31,8%.

L'EBITDA ressort ainsi à 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre -13,2 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une hausse de 159,1%.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à -0,3 million d'euros à la clôture de l'exercice, enregistrant une augmentation de 97,6% par rapport à l'exercice précédent.

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit :

La contribution au résultat net consolidé de Voyageurs du Monde s'élève à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2021 contre -5,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Concernant les filiales françaises :

Pôle aventure :

Le Pôle aventure est placé sous EAD (holding).

La contribution au résultat net consolidé de :

- Terres d'Aventure est de 801 milliers d'euros contre -862 milliers d'euros en 2020 ;
- Allibert est de 574 milliers d'euros contre -929 milliers d'euros en 2020 ;
- Nomade Aventure est de -489 milliers d'euros contre -1.095 milliers d'euros en 2020 ;
- Chamina Sylva est de 484 milliers d'euros contre 96 milliers en 2020 ;
- La Pèlerine est de 324 milliers d'euros contre 17 milliers d'euros en 2020 ;
- EAD est de -16 milliers d'euros contre -2.531 milliers d'euros en 2020 ;
- KE Adventure Travel Limited est de -594 milliers d'euros contre 1.775 milliers d'euros en 2020 ;
- Loire Valley Travel est de 110 milliers d'euros contre -44 milliers d'euros en 2020 ;
- Mickledore Travel Limited est de 138 milliers d'euros contre -231 milliers d'euros en 2020.

Pôle sur mesure :

La contribution de Comptoir des Voyages s'élève à 421 milliers d'euros contre -2.399 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

La contribution de la société Voyageurs au Japon (société de yield management sur l'Egypte et les affrètements aériens) s'élève à 157 milliers d'euros contre -230 milliers d'euros en 2020.

La contribution de Livres et Objets du Monde s'élève à -99 milliers d'euros contre -90 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

La contribution de bynativ s'élève à -83 milliers d'euros contre -548 milliers d'euros en 2020.

Concernant les filiales étrangères, les contributions respectives et significatives des sociétés à la formation du résultat net consolidé s'établissent comme suit au 31 décembre 2021 :

- Voyageurs du Monde Suisse (agence de voyages située à Genève) : 206 milliers d'euros contre -239 milliers d'euros en 2020 ;
- Voyageurs du Monde Canada (anciennement Uniktour Inc.) (agence de voyages située au Canada) : 37 milliers d'euros contre 443 milliers d'euros en 2020 ;
- Original Travel (agence de voyage située à Londres) : -818 milliers d'euros contre -955 milliers d'euros en 2020 ;
- Voyageurs d'Egypte (activité de gestion de 2 bateaux en Egypte) : 1.225 milliers d'euros contre 444 milliers d'euros en 2020 ;
- Villa Bahia (activité de gestion d'un hôtel à Salvador de Bahia) : -131 milliers d'euros contre -281 milliers d'euros en 2020 ;
- Maroc sur Mesure (activité de réceptif au Maroc) : -175 milliers d'euros contre -118 milliers d'euros en 2020 ;
- Aventures Berbères (activité de réceptif au Maroc) : -209 milliers d'euros contre -100 milliers d'euros en 2020 ;
- Villa Nomade (activité de gestion d'un hôtel à Marrakech) : -282 milliers d'euros contre -375 milliers d'euros en 2020.
- Icelandic Travel Company (activité de réceptif en Islande) : 377 milliers d'euros contre -243 milliers d'euros en 2020.
- Grèce sur Mesure (activité de réceptif en Grèce) : 92 milliers d'euros contre -75 milliers d'euros en 2020.
- Satyagraha Guest House (activité de gestion d'un hôtel à Johannesburg) : -97 milliers d'euros contre 11 milliers d'euros en 2020.
- Voyageurs du Monde UK Ltd : -3.010 milliers d'euros contre -8 milliers d'euros en 2020

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2021 sont les suivantes:

Premier semestre

- Acquisition d'une quote-part d'intérêts minoritaires chez Voyageurs du Monde UK Limited (+ 1,0 % d'intérêt) qui a généré un écart d'acquisition de + 153 K€ ;
- Augmentation de capital chez Villa Bahia de 70 K€ intégralement souscrite par Voyageurs du Monde, l'écart d'acquisition sur la société a augmenté de 1 K€.

Deuxième semestre

- Augmentation de capital chez Villa Bahia de 50 K€ intégralement souscrite par Voyageurs du Monde, l'écart d'acquisition sur la société a augmenté de 1 K€.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 figure dans le paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2021.

- **Le compte de résultat consolidé 2021**

➤ Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 s'est élevé à 151,7 millions d'euros contre 117,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 29,4%.

Les autres produits s'élèvent à 10,8 millions d'euros contre 1,5 million d'euros en 2020.

➤ Marge brute

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 47,1 millions d'euros contre 35,7 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 31,8% par rapport à l'exercice précédent. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a augmenté passant de 30,5% en 2020 à 31,1% en 2021.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 53,9 millions d'euros contre 55,1 millions d'euros en 2020, en baisse 2,3%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

Les charges de personnel dont en hausse de 3,9% entre les exercices 2020 et 2021, s'élevant à 33,2 millions d'euros en 2021 contre 31,9 millions d'euros en 2020.

Les services extérieurs s'élèvent à 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, enregistrant une baisse de 9,2% par rapport à 2020.

Le poste impôts et taxes s'élève à 1,3 million d'euros en 2021, en diminution de 11,8% par rapport à 2020.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 s'établit à 4,1 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition (1,1 million d'euros après dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition) contre -17,9 millions d'euros en 2020, enregistrant une hausse de 122,7%.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 3,0 millions d'euros contre -0,5 million d'euros au 31 décembre 2020.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 est de 2,1 millions d'euros contre -0,1 million d'euros au 31 décembre 2020.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (0,6 million d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à -0,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre -13,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 97,6% par rapport à l'exercice précédent.

- **Le bilan consolidé 2021**

L'actif immobilisé d'un montant de 65,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 34,9 millions d'euros contre 36,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2020 ;
- Des immobilisations incorporelles pour 20,4 millions d'euros en hausse de 1,0% par rapport à 2020 ;
- Des immobilisations corporelles pour 8,3 millions d'euros contre 9,4 millions d'euros en 2020 ;

- Des immobilisations financières pour 2,0 millions d'euros, en diminution de 18,9% par rapport à 2020.

L'actif circulant, d'un montant de 330,0 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 35,6% par rapport à 2020 comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 55,7 millions d'euros contre 42,3 millions d'euros en 2020 ;
- Des charges constatées d'avance pour 16,4 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros en 2020 ;
- Des autres créances pour 24,6 millions d'euros contre 21,9 millions d'euros en 2020 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 232,3 millions d'euros contre 170,8 millions d'euros en 2020.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 100,8 millions d'euros contre 96,6 millions d'euros en 2020.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,3 million d'euros contre 1,4 million d'euros en 2020.

Les emprunts et dettes financières représentent 135,6 millions d'euros contre 57,3 millions d'euros en 2020.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 20,6 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros en 2020.

Le poste autres dettes et comptes de régularisation s'élève quant à lui à 135,7 millions d'euros contre 141,4 millions d'euros en 2020. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 98,0 millions d'euros (contre 74,7 millions d'euros en 2020). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 9,2 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros en 2020.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 26,9 millions d'euros (contre 56,8 millions d'euros en 2020).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

2.3. Situation d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe (135,6 millions d'euros) représente 135% des fonds propres part du Groupe et est principalement constitué des obligations convertibles émises en 2021 pour un montant de 130 millions d'euros. Le solde correspond à des emprunts bancaires. En 2021, le Groupe avait remboursé l'intégralité des PGE (49,5 millions d'euros) souscrits en 2020.

2.4. Activité en matière de recherche et de développement

Afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information, le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. La crise sanitaire a contraint le Groupe à réduire ces dépenses, sans pour autant les stopper. Ainsi, en juillet 2021, le Groupe a lancé son outil de gestion des voyages sur-mesure en langue anglophone dans sa filiale Original Travel.

2.5. Événements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Au début de l'exercice 2022, l'activité du Groupe était toujours affectée par la crise sanitaire, notamment par le variant Omicron apparu en décembre 2021.

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, et compte tenu d'une part, du caractère très limité des activités du Groupe en Russie et en Ukraine (moins de 2% du chiffre d'affaires réalisé en 2019 sur ces zones géographiques) et aisément reportables vers d'autres destinations et d'autre part, de l'absence d'actif situé dans ces pays, le groupe ne s'attend pas à des conséquences défavorables significatives liées à la guerre ou aux mesures de sanctions adoptées par différents pays à l'encontre de la Russie (fermeture de l'espace aérien et potentielles mesures de clôture des systèmes de communication interbancaire).

Les sociétés françaises du Groupe bénéficient toujours du dispositif d'activité partielle de longue durée mis en place en septembre 2021. Ce dispositif leur permet de réactiver l'activité partielle de leurs équipes en cas de détérioration de l'activité, avec une prise en charge à 85% des indemnités, dès lors qu'elles respectent une moyenne d'activité de 50% sur 24 des 36 mois que durent ce dispositif.

En mars 2022, Voyageurs du Monde a reçu le versement de l'aide aux coûts fixes (9.045 milliers d'euros) demandée au titre du premier semestre 2021.

2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe

Au 31 décembre 2021, le groupe enregistrait une hausse de ses réservations pour 2022 de 31% par rapport au 31 décembre 2020. Ces réservations restent certes en-deçà des réservations effectuées au 31 décembre 2019 (-37%) mais elles s'améliorent significativement par rapport à celles du 31 décembre 2020 (-52% par rapport à 2019).

2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les Directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

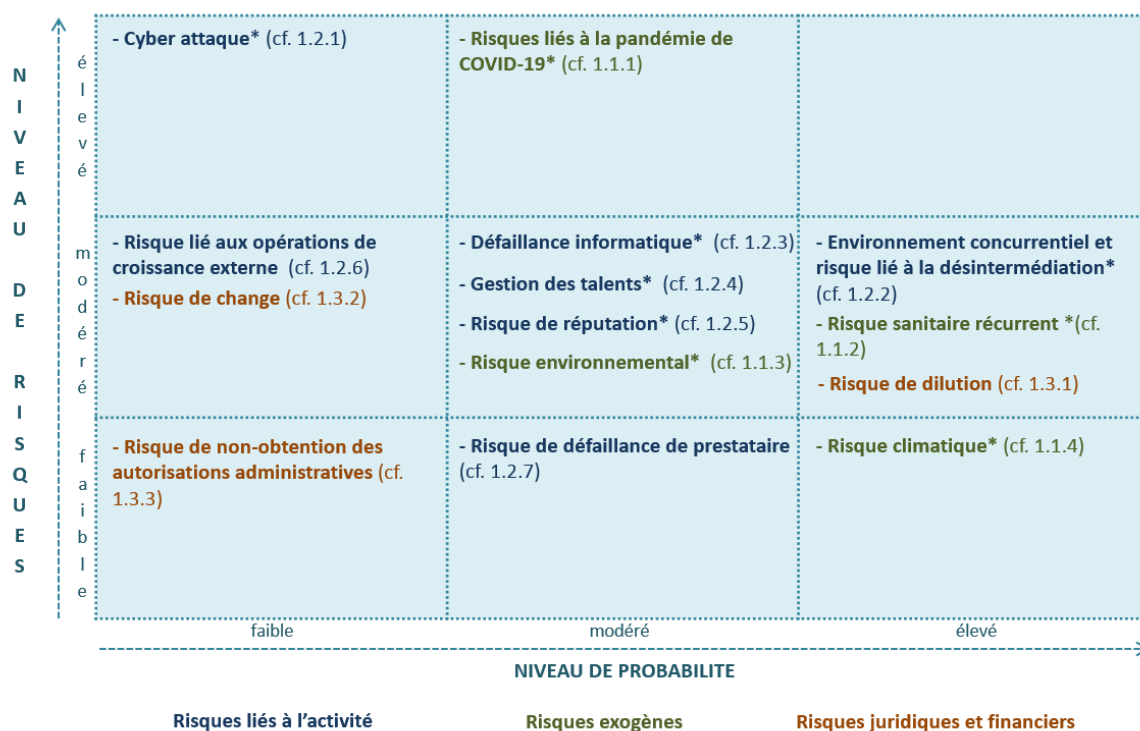
Ce dispositif s'articule autour de :

- Un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- Un processus de gestion des risques ; et
- Un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La présentation ci-après des facteurs de risque intègre la prise en compte de la pandémie liée au virus Covid-19 et de ses impacts.

La matrice ci-après expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (*), étant précisé que sont présentés et développés par la suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) risques liés à l'activité et (3) risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 13 risques.



1.1 RISQUES EXOGENES

1.1.1 Risques liés à la pandémie de Covid 19 *

Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, les décisions d'interdiction de se déplacer ainsi que la fermeture des espaces aériens et terrestres pour tenter d'enrayer la propagation de la pandémie ont eu pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc de demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Les impacts ont été / sont les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;

- Les demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;
- Les demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la pandémie (circonstance exceptionnelle et inévitable) ;
- L'absence de revenus du fait de la réduction très significative (quasiment l'arrêt) des ventes vers la plupart des pays puis les décisions de confinement et d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;
- Le maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques conformément aux prescriptions gouvernementales (activités non essentielles) ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets d'avion) pour des voyages non réalisés du fait de la crise.

Contrôle et atténuation des risques

La Société a mobilisé l'ensemble de ses collaborateurs pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (Ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens...) et son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant (Mutuaide)).

Par ailleurs, elle a pu compter sur la possibilité unique accordée en France et dans divers pays européens (notamment l'Ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2019) de faire bénéficier pour les clients déjà inscrits et désireux d'annuler, d'un avoir (créance de l'ensemble des sommes versées au titre d'un voyage par les clients) valable jusqu'à 18 mois au lieu du remboursement sous 15 jours (150 M€ de produits constatés d'avance en mars 2019). Cela a permis à la Société et ses filiales de limiter les décaissements.

La Société a mis en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie, aidée par les mesures étatiques sans précédent tant en France que dans plusieurs pays européens (réduction des charges de personnel par le recours à l'activité partielle, négociation avec tous les fournisseurs de réduction des paiements sur tous types de contrats (en particulier pour les loyers et charges, le plus important poste avec le personnel)) en l'absence de chiffre d'affaires et de la fermeture imposée des agences au public.

Par ailleurs, la Société a pu bénéficier de plusieurs prêts garantis par l'Etat (50 M€ pour l'ensemble du Groupe) en anticipation des charges fixes à supporter malgré l'absence de chiffre d'affaires.

Jusqu'au redémarrage réel des ventes à la suite de la levée des mesures de restrictions de circulation, la Société et ses filiales se sont organisées pour préparer une reprise progressive, notamment en adaptant leur offre de voyages sur la France et les pays européens et en restreignant les coûts fixes avec l'aide des mesures gouvernementales (prise en charge de l'activité partielle à 100% jusqu'en juin 2021, puis activité partielle de longue durée en particulier).

1.1.2 Risque sanitaire récurrent*

Description du risque

Au titre de ses obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment tout atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (Tour-Opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulés leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui, en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prendra en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garantie et du plafond d'indemnisation.

1.1.3 Risque environnemental*

Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental avec l'empreinte carbone générée, majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas tenue juridiquement de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Après avoir invité les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes, la Société et ses principales marques ont décidé d'organiser, au sein de véhicules dédiés, l'absorption à 100% des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre des clients et des collaborateurs des voyages commercialisés, en choisissant d'investir via des dons à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitseur Philippe Romero, dans des programmes labellisés (normes VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes. Il est précisé que d'autres émissions de CO2 ne sont pas absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés.

1.1.4 Le risque climatique*

Description du risque

Tous les phénomènes météorologiques et climatiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement

climatique...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre du volcan islandais qui avait perturbé une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation du voyage. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers concernés. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

1.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

1.2.1 Risque de cyberattaque *

Description du risque

Avec le développement du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires partenaires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage est présent. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges mail avec les clients et prospects, les communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque. Le niveau du risque est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque, « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient en fonction de leurs impacts entrainer de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir de ce type d'intrusions, la Société et ses filiales ont mis en place les outils de sécurité indispensables permettant d'identifier les tentatives d'intrusion et de les bloquer. Elles assurent régulièrement à l'ensemble des équipes des sensibilisations à la sécurité afin que chaque personne puisse identifier une tentative malveillante et y répondre correctement. Enfin, elles mènent des campagnes de tests de leur sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier.

1.2.2 Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *

Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présents depuis plusieurs décennies. Parallèlement le mouvement de désintermédiation s'est accru avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et les filiales de services personnalisés aux clients voyageurs, en adéquation avec leurs attentes et habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage et touristiques sont des défis pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans pouvoir détruire le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés et à ce titre auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services s'adressent à des plateformes ou directement aux producteurs des prestations finales.

1.2.3 Risque de défaillance informatique *

Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a choisi de bâtir en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes.

1.2.4 Gestion des talents *

Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant pour offrir des expériences de découverte immersives (voyage) à travers le monde, reposent pour la Société et les filiales sur les qualités humaines et compétences des collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'atteinte d'un taux de départs important, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, la poursuite de la stratégie de développement de la Société et de ses filiales dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels, les associés fondateurs. Ces personnes ainsi que les Directeurs Généraux Adjointes, Directeurs de filiales

et Directeurs ayant en charge des fonctions majeures, sont des "personnes clés" du Groupe. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

L'acquisition minutieuse d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages, implique du temps (plusieurs mois de formation lors de l'intégration). La carence du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle peut directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources.

Dès lors, le déficit dans le recrutement de nouveaux collaborateurs pour assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe peut affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats.

Contrôle et atténuation du risque

Pour pallier ces risques, la Société et les filiales maintiennent une politique de gestion des ressources humaines sur plusieurs axes :

- L'accès dans le Groupe à des profils atypiques, issus d'autres environnements que le tourisme dès lors que les qualités humaines et les compétences pour élaborer une expérience de voyage sont présents ;
- Un parcours de formation personnalisé dans la phase d'intégration et ses évolutions au fil de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers.

Pour prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, autres aspirations...), la Société et ses filiales favorisent l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) pour organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions majeures. Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés. Enfin, les principaux managers deviennent, sous certaines conditions, actionnaires des sociétés pour lesquelles ils travaillent.

1.2.5 Risque de réputation *

Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont l'insatisfaction exprimée par les voyageurs peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le bon déroulé de l'expérience de voyage dépend de partenaires sélectionnés dont la Société et ses filiales endossent juridiquement la responsabilité vis-à-vis de leurs clients, par ricochet leur réputation peut à nouveau être entachée du fait de ces partenaires en cas d'anomalies ou non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage aux clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas de dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les velléités de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis postés, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et d'apporter une réponse circonstanciée qui puisse répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité

du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies par les partenaires.

1.2.6 Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Le Groupe envisage son développement à l'international par croissance externe avec des montants plus importants que par le passé grâce aux émissions d'obligations convertibles réalisées courant 2021 à hauteur de 130M d'euros.

Il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plein financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition de la cible mais également en cas de difficultés d'intégration.

Contrôle et atténuation du risque :

Le Groupe a acquis depuis 25 ans une importante expérience des acquisitions d'entreprise dans ce secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque cinq acquisitions y ont été réalisées (deux au Canada et trois en Angleterre). La taille des sociétés qui évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure et le Voyage d'aventure) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact est de ce fait limité.

1.2.7 Risques de défaillance de prestataires

Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et de ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue de remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

Contrôle et atténuation du risque :

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales disposent généralement de deux à trois compagnies pour permettre de rallier la destination, ce qui assure des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et assurent la fluidité de l'avancement du voyage) dont dispose également la Société et ses filiales dans le monde outre les liens directs avec les prestataires à destination, permet en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la gestion en direct des prestations à servir auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, il a été fait le choix depuis plus de 15 ans, d'une démarche de qualité de services avec la certification Ecocert ATR (Agir Pour un Tourisme Responsable) qui implique l'adhésion par les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, d'une charte à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

La sélection de tout nouveau partenaire ou le maintien d'une relation établie, requière outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

1.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

1.3.1 Risque de dilution

Description du risque

La Société a émis en avril 2021 des Obligations Réserve à certains investisseurs (les fonds Certares, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance) pour un montant de 75 M€. Ces Obligations Réservees sont convertibles en actions nouvelles de la Société et seront remboursées en actions nouvelles de la Société. Le coupon des Obligations Réservees est capitalisé, entraînant un nombre d'actions nouvelles maximum potentiel plus important à la date de maturité des Obligations Réservees qu'à la date d'émission.

Effets potentiels pour les actionnaires de la Société

En tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservees à la date de maturité (2028) des Obligations Réservees s'élève à 1.085.179 actions de la Société, soit une dilution de 29,40%. Sur cette base pleinement diluée, les porteurs des Obligations Réservees détiendront 22,72% du capital et 14,60% des droits de vote de la Société.

Contrôle et atténuation du risque

La Société bénéficie, en réalisant l'émission d'Obligations Réservees, du soutien d'investisseurs français et internationaux pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance externe. Les fonds levés par l'émission des Obligations Réservees seront déployés dans le cadre de la stratégie de croissance externe. Par ailleurs, la Société procède à l'émission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au même prix de souscription que l'émission d'Obligations Réservees, permettant à ces actionnaires de participer également au financement de la stratégie de croissance externe.

1.3.2 Risque de change

Description du risque

De par son activité, la Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, les entités françaises sont confrontées à un risque de change contre euro, les entités anglaises à un risque de change contre livres Sterling et l'entité suisse à un risque de change contre CHF. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est toujours couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 5.1.1.2.8 – Notes relatives au bilan, Autres engagements hors bilan).

1.3.3 Risque de non-obtention des autorisations administratives

Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requière de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent de veiller au respect des conditions imposées pour pouvoir opérer. Les tensions sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle des agents de voyage en raison de leur obligation de dédommagement systématique et des garants financiers qui ont dû assumer financièrement des faillites et le répercuter aux contributeurs depuis notamment la crise de 2009 (Thomas Cook ...) pourraient faire peser sur la Société et ses filiales un risque d'accroissement significatif de leurs coûts pour remplir les conditions du maintien de leur immatriculation.

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions satisfaisantes de fonctionnement. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

3. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-105 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

3.1. Modèle d'affaires

Le Groupe a une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une partie importante (91%) se situe dans les pays de destination de la clientèle. Cette caractéristique, suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.) dans le respect des principes du Label ATR (Agir pour un Tourisme Responsable) et le respect de cahiers des charges strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 ayant fortement réduit l'activité du Groupe depuis 2019 et ayant conduit à constater une perte de 0,3 million d'euros sur l'exercice, le schéma de répartition des richesses n'est pas présenté cette année. Toutefois, il est à noter que la part consacrée par le Groupe à son autofinancement (52% de la richesse créée en 2019) lui a permis de résister à la crise en 2020 et 2021.

3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, des ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	- Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs - Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	Trek, randonnées : ramassage des déchets, et limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
- Prise en compte des enjeux RSE - Loyauté des pratiques - Respect des droits de l'homme	Engagements pris en tant que membre de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) : - Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable - Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux - Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes	Labelisation EcoCert Environnement délivrée chaque année après audit
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	- Effectif par zone géographique - Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	- Budget formation
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	- % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux matériels pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

La cartographie des risques et la suite de la DPEF concernent les principales entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure, Allibert Trekking et Chamina Sylva), sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis près de 10 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus et de proposer des voyages 100% carbone absorbés, en contribuant à absorber l'équivalent des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO₂ (T Eq. CO₂) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère et cirrus (type de nuages) qui contribuent au forçage radiatif¹, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (*International Civil Aviation Organisation*).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO₂.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à 100% des émissions de GES de tous les voyages vendus.

Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe
- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée
- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.
- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

Alors qu'en 2020, 0,26 million d'euros avaient été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 55.022 T Eq. CO₂ émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs français du Groupe (représentant 91% du chiffre d'affaires consolidé 2021) par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF), ces montants ont légèrement augmenté en 2021. En effet, 0,29 million d'euros seront investis dans des projet de reforestation pour absorber les 57.770 T Eq. CO₂ émises au cours de l'exercice.

Pour plus d'informations, merci de se référer à la page :
<https://www.terdav.com/esprit-terdav/compensation-carbone>

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses Maisons et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans toutes les Maisons du Groupe. Le Groupe veille également à limiter l'usage des bouteilles d'eau en plastique lors des treks ou randonnées.

Par ailleurs, le Steam Ship Sudan (bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.

¹ le forçage radiatif est « l'équilibre entre le rayonnement solaire entrant et les émissions de rayonnements *infrarouges* sortant de l'atmosphère ». Il se mesure en watt par mètre carré (W/m²), l'unité du système international de densité surfacique de puissance.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2021, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC. Les budgets édition des autres sociétés françaises du Groupe ont été très fortement réduits et aucun support papier n'a été publié.

Le Groupe a pour objectif de ne plus utiliser de plastique jetable dans l'exercice de son activité d'ici à 2024, en commençant par éradiquer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié. Les déchets papiers du Groupe sont recyclés, via l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre pour la collecte des papiers.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

Maintien de la labellisation EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable »

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'appuie également sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ». Depuis 2016, l'audit de vérification du respect des critères du référentiel est assuré par le cabinet externe et indépendant, ECOCERT, qui veille au respect des engagements suivants :

- transparence vis-à-vis des clients
 - o sur les bonnes pratiques du tourisme responsable
 - o sur les enjeux liés à la destination (notamment les plus fragiles)
- partenariat vis-à-vis des prestataires
 - o sur les bonnes pratiques sociales et environnementales à adopter localement (loyauté des pratiques et respect des droits de l'homme)
 - o sur la sensibilisation de leurs propres fournisseurs
 - o par la signature d'une charte de collaboration
- cohérence vis-à-vis des salariés
 - o en développant et diffusant une politique de gestion environnementale
 - o en évaluant l'empreinte carbone de l'entreprise
 - o en mettant en place des actions sociales, au-delà de la réglementation nationale

Tous les nouveaux embauchés sont formés sur les engagements pris au titre d'ATR. Par ailleurs, des déjeuners thématiques sont régulièrement organisés avec les salariés pour les sensibiliser au tourisme responsable.

Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct (représentant ensemble 87% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe), certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007, veillent au maintien de cette certification assurée par un audit annuel. En 2019, toutes ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable ». Elles en bénéficient toujours, aucune démarche de certification n'ayant été entreprise depuis 2020 en raison de la crise qui touche tout le secteur du tourisme.

En tant que membres ATR, ces sociétés sont signataires de la charte éthique du voyageur, qui nous engage notamment à dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants (engagement n°8).

Soutien à des projets en faveur des populations via la Fondation d'entreprise du Groupe

La Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero a aussi pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, la Fondation d'entreprise soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels.

Depuis 2020, la crise sanitaire a contraint le Groupe à geler ces budgets. Pour rappel, en 2019, le Groupe avait consacré près de 0,4 million d'euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible à <http://www.fondation-insolitebatisseur-philipperomero.com/>.

Au-delà des actions de la Fondation d'entreprise, le Groupe considère que le tourisme (i) favorise par les échanges induits l'amélioration de la paix dans le monde, (ii) contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays les plus démunis et (iii) permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine.

Le Groupe s'engage à travers notamment des voyages basés sur la rencontre, l'analyse des situations, le partage et la promotion de valeurs universelles fortes.

Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2021, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 46 personnes sur ce type de voyage sur 17 dossiers. Ces chiffres ont fortement baissé par rapport à 2019 en raison de la forte baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

3.5. Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

Répartition des effectifs par zone géographique

Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2021	2020	Var
France	925	1 001	-8%
Etranger	298	332	-10%
Total	1 223	1 333	-8%

Au cours de l'exercice 2021, l'effectif moyen du Groupe a diminué de 8% par rapport à l'exercice 2020 ; cette situation s'explique par des départs liés à la crise sanitaire subie en 2020 et 2021.

Répartition des effectifs des sociétés françaises

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs des entités françaises du Groupe, dont principalement Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking, Nomade Aventure et Chamina Sylva :

	2021		2020	
en %	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres	22%	16%	21%	16%
Non cadres	47%	15%	47%	16%

La catégorie professionnelle « non cadres » (employés et agents de maîtrise) est la plus représentée au sein des sociétés françaises du Groupe. Par ailleurs, en 2021, la répartition du personnel par sexe est restée identique à celle de 2020 avec une forte représentation des femmes. Les entreprises du Groupe maintiennent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités françaises s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

Formation et développement des compétences des collaborateurs

Le tableau suivant présente les dépenses de formation des entités françaises du Groupe, dont principalement Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking, Nomade Aventure et Chamina Sylva :

	2021	2020	Var.
France	134	166	-19%

En 2021, les dépenses de formation des sociétés françaises du Groupe s'élèvent à près de 134 millions d'euros, en diminution de 19% par rapport à 2020. La crise sanitaire et les restrictions budgétaires qui en ont découlé ont contraint le Groupe à fortement réduire ce budget.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes. Aucune participation n'a été versée sur les exercices 2021 et 2020. Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut, c'est-à-dire avant prise en compte de ces montants distribués, des sociétés ayant versé ces montants aux salariés.

	2021	2020
Montants distribués aux salariés	1 274	22
% résultat d'exploitation brut des sociétés ayant distribué aux salariés	13%	n/a

3.6. Note méthodologique

Comme indiqué au paragraphe 3.2, la DPEF concerne les principales entités françaises du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure, Allibert Trekking et Chamina Sylva), sauf mention contraire spécifique à chaque indicateur. En 2021, ces six entités représentent 85% du chiffre d'affaires consolidé et 73% des effectifs.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2021, clos le 31 décembre 2021.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne en charge de la certification ATR de chaque société concernée. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX

4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'est élevé à 65,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 46,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une hausse de 41,5%.

L'activité Voyages (61,2 millions d'euros) dans le contexte de la crise sanitaire, est en nette progression par rapport à 2020 (44,8%) mais tous les produits commercialisés par la Société ne connaissent pas la même évolution.

En ce qui concerne les produits destinés aux particuliers, les voyages sur mesure (98% du chiffre d'affaires Voyages 2021 contre 95% en 2020) sont en hausse de 49,6%.

Les activités *Voyages pour les Entreprises* et *Voyages pour les Groupes et Collectivités* connaissent des évolutions contraires aux voyages sur mesure, la première étant en baisse de 53,7 % et la seconde de 34,2%.

- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 67,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 54,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 23,9%.

Elles sont composées principalement des autres achats et charges externes pour 51,0 millions d'euros. Ces achats et charges externes sont en augmentation de 32,6% et constitués principalement des achats liés aux voyages pour 41,8 millions d'euros, en augmentation quant à eux de 40%.

- Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en forte hausse et redevient largement positif. Il s'établit à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre -6,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à -4,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Il connaît une forte variation de -3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent du fait de la provision des intérêts courus sur les emprunts obligataires (2,3 millions d'euros) et des dotations pour dépréciations sur titres de participations nettes des reprises (1,5 million d'euros).

➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel (0,7 million d'euros) et de l'impôt sur les sociétés pour 0,1 million d'euros le résultat net s'établit à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2021 contre une perte nette de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• **Le Bilan de Voyageurs du Monde**

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2021, à 65,0 millions d'euros contre 65,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2021, à 211,3 millions d'euros contre 123,6 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 14,6 millions d'euros en 2020 à 25,8 millions d'euros en 2021,
- Les autres créances sont au 31 décembre 2021 de 81,4 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros en 2020.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 71,8 millions d'euros contre 68,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,4 million d'euros contre 0,7 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 134,9 millions d'euros contre 56,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 7,9 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 3,5 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 43,9 millions d'euros contre 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6)**

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	19					96	9					202
Montant total des factures concernées TTC	55 110	115 230	16 517	108	37 845	169 700	67 725	699 106	141 595	16 606	168 929	1 026 236
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,11	0,23	0,03	0,00	0,07	0,33						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,10	1,06	0,22	0,03	0,26	1,56
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	6					5						
Montant total des factures exclues TTC	75 666					20 206						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Néant.

4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

4.5. Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021

Concernant l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit 913.431,13 euros, augmenté du report à nouveau de 48.754.716,51 euros, soit un bénéfice total distribuable de 49.668.147,64 euros, comme suit :

Dotation de la réserve légale, par prélèvement de 5% du bénéfice de l'exercice, compte tenu de l'évolution du capital social suite à des conversions d'obligations convertibles en actions entre le 9 juillet 2021 et le 31 mars 2022	6.179,90€
Solde affecté au compte "report à nouveau"	49.661.967,74€

5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	9.228.775,00 €	/	/
Dividende par action	2,50 €	/	/
Capital social à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire	3.691.510 euros 1 euro de nominal	N/A	N/A
Nombre d'actions composant le capital	3.691.510 ^(a)	N/A	N/A

^(a) dont 155 actions détenues par la Société

5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) <i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	3 724	3 692	3 692	3 692	3 692
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 723 659	3 691 510	3 691 510	3 691 510	3 691 510
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	65 688	46 428	198 893	192 883	170 594
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 916	-4 737	25 626	27 956	15 521
Impôts sur les bénéfices	140	-472	4 278	4 065	3 104
Participation des salariés	0	0	997	1 000	807
Dot. Amortissements et provisions	4 863	2 452	2 031	1 862	2 710
Résultat net	913	-6 717	18 320	21 029	8 900
Résultat distribué	0	0	0	9 229	7 383
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,55	-1,16	5,51	6,20	3,15
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,25	-1,82	4,96	5,70	2,41
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	2,50	2,00
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	392	406	432	406	362
Masse salariale en milliers d'euros	10 093	9 533	21 606	20 614	18 003
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 028	3 593	8 234	7 987	6 808

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2021

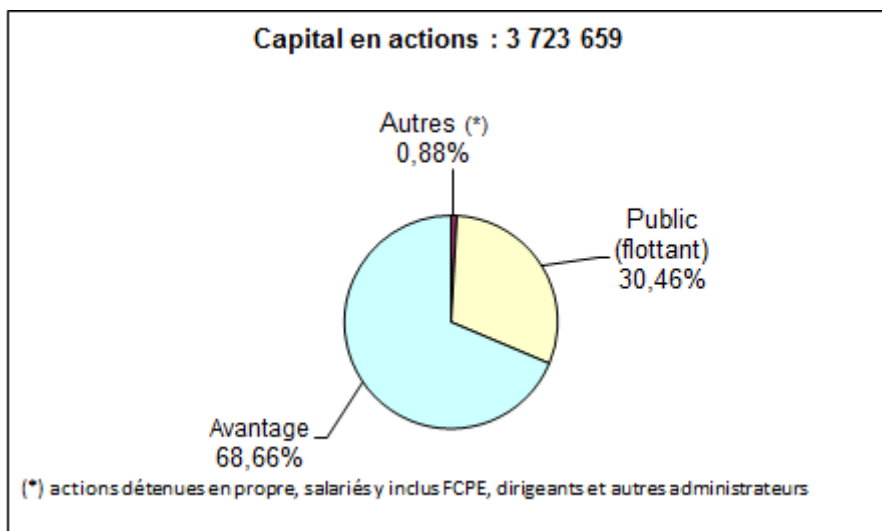
7.1.1 Actionariat

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élève à 3 723 659 euros, divisé en 3 723 659 actions de un euro de nominal chacune, entièrement libérées, suite à la conversion de 32.149 obligations convertibles en actions sur 2021, telle que constatée par le Conseil d'administration du 20 avril 2022 conformément à l'article L.225-149 du Code de commerce.

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2021 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

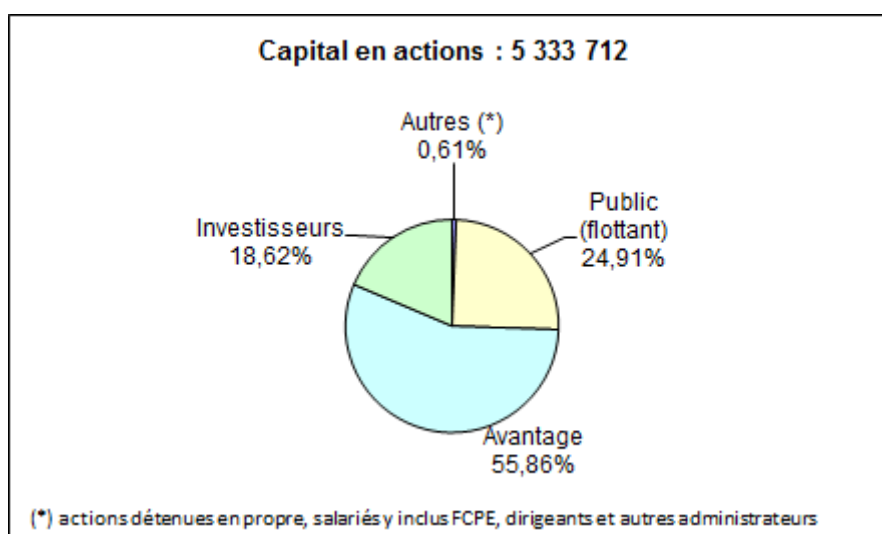
Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait à la clôture de l'exercice 2021 plus de 66,66% des actions de la Société, avec 2.556.481 actions.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2021	
Autres	32 802
Public (flottant)	1 134 376
Avantage	2 556 481
TOTAL:	3 723 659

Actionnariat au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des obligations convertibles (réservées et cotées sur Euronext Growth) :



REPARTITION DU CAPITAL POST CONVERSION	
Autres	32 802
Public (flottant)	1 328 672
Avantage	2 979 145
Certares, CM Equity, BPI France	993 093
TOTAL:	5 333 712

7.1.2 Droits de vote

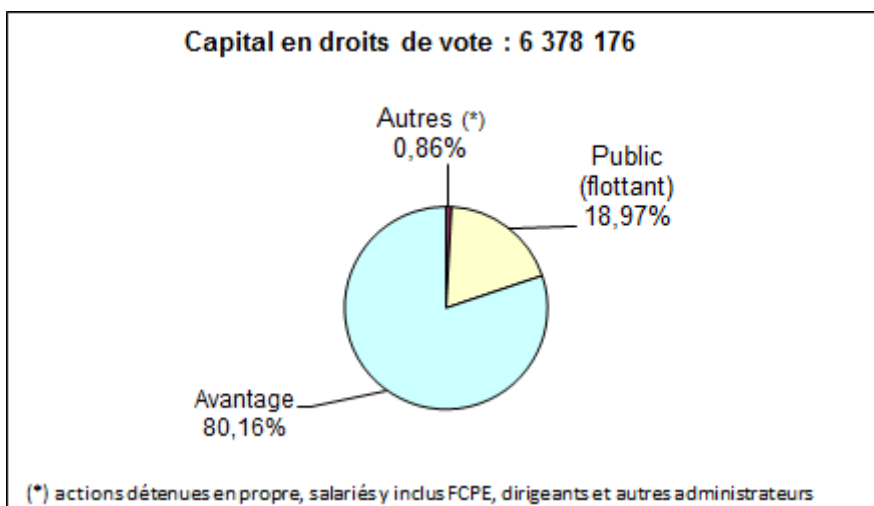
Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31.12.2021, le capital de la Société comprenait 6 378 176 droits de vote pour 3 723 659 actions ordinaires.

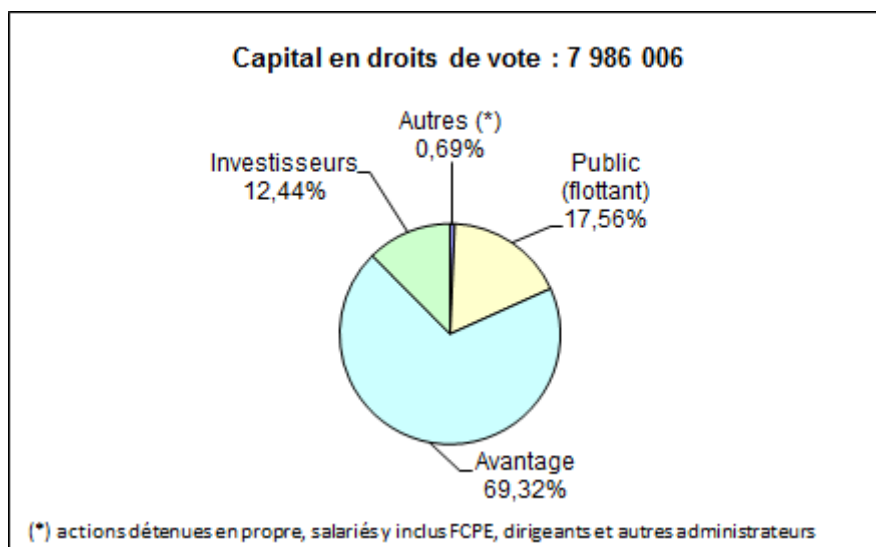
Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait plus de 66,66% des droits de vote de la Société, avec 5 112 962 droits de vote.



REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2021	
Autres	55 067
Public (flottant)	1 210 147
Avantage	5 112 962
TOTAL:	6 378 176

Actionnariat (en droits de vote) au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des obligations convertibles (réservées et cotées sur Euronext Growth) :



REPARTITION DES DROITS DE VOTE POST CONVERSION	
Autres (à compléter)	55 067
Public (flottant)	1 402 220
Avantage	5 535 626
Certares, CM Equity, BPI France	993 093
TOTAL:	7 986 006

7.2 Evolution du titre Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

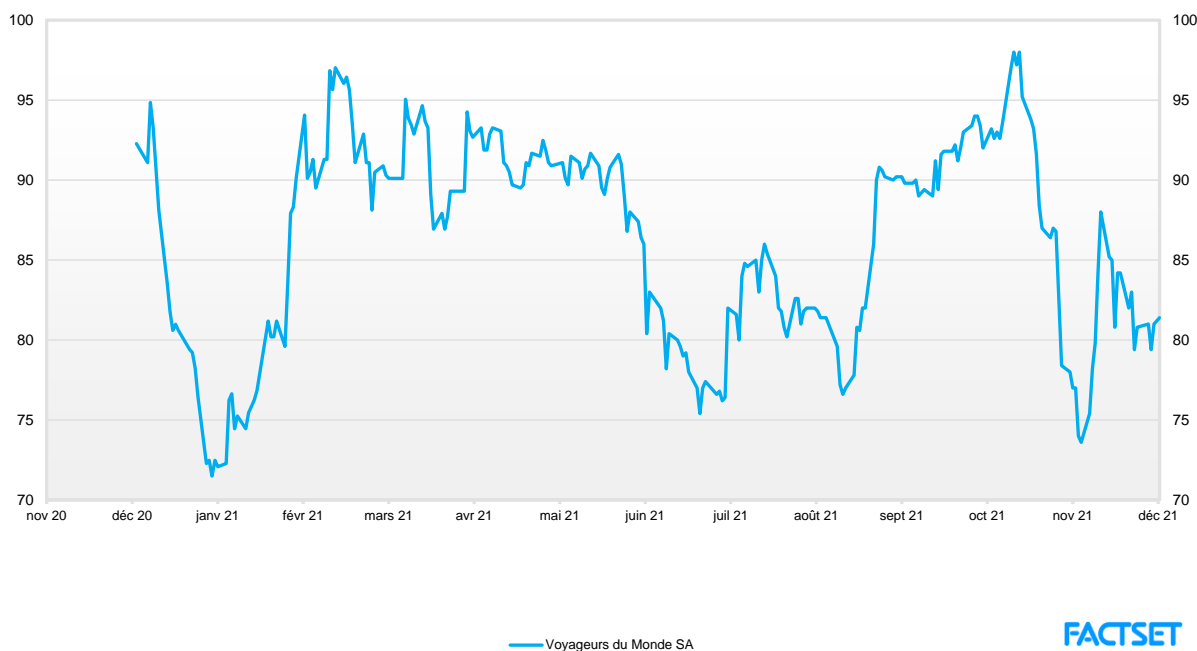
Au titre de l'exercice 2021, 30 706 transactions (contre 15.328 en 2020) du titre Voyageurs du Monde ont été enregistrées au cours desquelles 561 350 titres (contre 524.437 en 2020) ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 48 988 525,60 euros (contre 39.079.960,55 euros en 2020) et un taux de rotation du capital de 15,21 % (contre 14,21% en 2020).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2021, le titre Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 100,9912 euros (contre 122 euros en 2020) et au plus bas de 69,3077 euros (contre 43,2 euros en 2020). Le cours moyen s'établit à 86,1238 euros (contre 74,78 euros en 2020). Le titre a enregistré une variation négative de 11,79% au cours de l'année 2021 (contre -22,33% en 2020). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2021 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	+0,36%
CAC 40	+28,85%
CAC MID&SMALL 190	+16,49%
CAC SMALL	+22,85%

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :

Cours for Voyageurs du Monde SA (FR) in EUR as of 12/31/21



7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

7.3.1 En application des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 369.151 actions sur une base de 3.691.510 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- rééquilibrer le capital en annulant les actions de la Société ainsi acquises.

Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 10 décembre 2022 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, votre Conseil a mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont) et a, à ce titre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros (Conseil d'administration du 10/06/2021) pour les besoins de la mise en œuvre dudit contrat de liquidité.

7.3.2 Au titre de ce programme de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

- Nombre d'actions achetées : 33 686, au cours moyen unitaire de 86,9293 euros pour un montant total de 2 928 300,3998 euros.
- Nombre d'actions vendues : 32 331 au cours moyen unitaire de 89,6180 euros pour un montant total de 2 897 440,51 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Ré-allocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2021 : 2 856 (soit 0,076% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 232 478,40 euros, compte tenu du cours d'achat de 81,4000 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 10 juin 2021 qui est visée au point 7.3.1 ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% du capital), conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce susvisé et à l'article 5, 2-b) du Règlement UE 596/2014, en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission ou apport (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société) ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- rééquilibrer le capital en annulant les actions de la Société ainsi acquises.

La finalité visée au 2^{ème} tiret ci-avant permettrait notamment d'attribuer des actions rachetées aux porteurs d'obligations convertibles en actions, ce qui permettrait d'éviter la création de nouvelles actions, et par voie de conséquence, la dilution du capital social.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal et les caractéristiques des titres : 375 330 actions sur la base de 3 753 309 actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat (montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions, hors frais) s'élèverait à 52 546 200 euros.

Ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Elle pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES - PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

8.1 Au 31 décembre 2021, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et/ou par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié, 22 090 actions Voyageurs du Monde et 39 355 droits de vote, représentant 0,59 % du capital de la Société et 0,61 % des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2021, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions) et n'a pas attribué d'actions gratuites.

Vous entendrez lecture des rapports spéciaux du Conseil d'administration relatifs d'une part, aux options d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L.225-184 du Code de commerce, et d'autre part, aux actions gratuites en application de l'article L.225-197-4 du même Code.

9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX- CENSEURS

o Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

NOM	MANDATS ET FONCTIONS	DATE DE NOMINATION / RENOUVELLEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT
Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	27.06.1996 28.06.2002 09.06.2008 13.06.2014 30.05.2018	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
	Président Directeur Général	27.06.1996 05.07.2002 09.06.2008 13.06.2014 30.05.2018	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	17.04.1998 30.06.2004 14.06.2010 09.06.2016 18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	Directeur Général Délégué	27.05.1997 21.11.2002 09.06.2008 14.06.2010 09.06.2016 18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	08.12.2003 15.06.2009 15.06.2015 18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
	Directeur Général Délégué	20.09.2004 09.06.2008 15.06.2009 15.06.2015 18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022

Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	27.06.1996 28.06.2002 09.06.2008 13.06.2014 30.05.2018	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
	Directeur Général Délégué	27.08.2013 13.06.2014 30.05.2018	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	27.06.1996 28.06.2002 09.06.2008 13.06.2014 30.05.2018	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
	Directeur Général Délégué	26.04.2007 09.06.2008 13.06.2014 30.05.2018	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
Jacques MAILLOT	Administrateur jusqu'au 29.04.2021 Puis à compter de cette date Censeur	08.12.2003 15.06.2009 15.06.2015 18.06.2019 29.04/2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
Annie CONTRA FERTON	Administrateur	14.06.2007 (cooptation par CA 30.10.2006) 11.06.2012 09.06.2016 18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
Philippe CHEREQUE	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
Philippe GRANGEON	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
Constance BENQUE	Administrateur	15.06.2009 15.06.2015 18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
Gérard BREMOND	Administrateur jusqu'au 29.04.2021 Puis à compter de cette date Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
Nathalie BELLOIR	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S.(anciennement CIC Investissement SCR) (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL-DEPPEN	Administrateur	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Alain CAPESTAN jusqu'au 18.06.2020 puis par Emeline BORDIER	Administrateur	18.06.2019	AGO 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Administrateur jusqu'au 29.04.2021	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

	Puis à compter de cette date Censeur		
Éric BISMUTH	Censeur jusqu'au 29.04.2021	18.06.2020 (pour la durée du mandat restant à courir du mandat de Montefiore Investment S.A.S., censeur démissionnaire)	29.04.2021
BNP Paribas Développement SAS, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	14.06.2010 10.06.2013 09.06.2016 18.06.2019	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	18.06.2019	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021
Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

Vous constaterez que les mandats suivants arrivent à expiration :

- Mandats d'administrateurs

Nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2026 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025, le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Jean François RIAL,
- Monsieur Loic MINVIELLE, et
- Monsieur Frédéric MOULIN.

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera toujours porté à douze (12) et composé de cinq (5) femmes et de sept (7) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la parité hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration (article L .225-18-1, al.1 du C.Com).

A noter qu'à l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration devra se prononcer sur le mandat du président directeur général et les mandats de directeurs généraux délégués arrivés à expiration.

- Mandats de censeurs.

Nous vous proposons également à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2025 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024, le mandat de censeur de :

- BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SAS, représentée par Monsieur Charles MOULIN, et
- CREDIT MUTUEL EQUITY SA, représentée par Madame Christine DUBUS.

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

- **Rémunérations des administrateurs (ex-jetons de présence)**

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs (ex jetons de présence) un montant global de 60.000 euros au titre de l'exercice 2021.

- **Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde**

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2021 des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches.

Le 4 mai 2021, par Bpifrance Investissement (censeur) de la souscription à l'émission réservée Voyageurs du Monde de 47 058 obligations convertibles en actions Voyageurs du Monde pour un montant de 3 999 930 euros.

Le 5 mai 2021, par Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S (administrateur) de la souscription à l'émission réservée de 70 588 obligations convertibles en actions Voyageurs du Monde pour un montant de 5 999 980 euros.

Le 24 juin 2021, par Avantage S.A (administrateur) de la cession de 223 163 droits préférentiels de souscription d'actions Voyageurs du Monde pour un montant de 111 581,50 euros.

Le 7 juillet 2021, par Avantage S.A (administrateur) de la souscription à l'émission publique Voyageurs du Monde de 422 664 obligations convertibles en actions Voyageurs du Monde, dont 411 762 à titre irréductible et 10 902 à titre libre, pour un montant de 35 926 440 euros.

10. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A., dont le mandat expire à l'issue de la présente Assemblée;

2°) les commissaires aux comptes suppléants suivants :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable- IGEC, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- SALUSTRO REYDEL S.A., dont le mandat expire à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de renouveler le Cabinet KPMG en qualité respective de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un avenant à une convention préexistante et déjà autorisée a été conclu avec des parties liées et sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale du 9 juin 2022. Nous vous renvoyons pour plus de précisions au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel).

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 13.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

12. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS : MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI ET AJUSTEMENT PRATIQUE

Il vous est proposé, en la forme extraordinaire une modification des statuts afin :

- (i) de les mettre en conformité avec les dispositions légales, comme suit :
 - a) les articles 13 et 32 seraient modifiés et harmonisés conformément à l'article L225-110 du Code de commerce selon lequel « *Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires* »,
 - b) il serait inséré à l'article 19 la faculté de prendre les décisions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dès lors que le règlement intérieur le prévoit et, pour certaines décisions listées par la Loi, au moyen d'une consultation écrite (conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce),
 - c) il serait inséré à l'article 20 la prise en compte, dans les décisions du Conseil d'administration, des « enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs » de l'activité de la Société (conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce modifié encore récemment par la Loi du 2 mars 2022),
 - d) il serait fait une distinction, aux articles 19 et 41, entre le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de gestion conformément à l'article L225-37 du Code de commerce,
 - e) il serait inséré aux articles 36 et 38 la comptabilisation des abstentions en Assemblée Générale (conformément notamment aux articles L225-96, L.225-98 et L225-107 du Code de commerce),
 - f) les termes « jetons de présence » seraient remplacés, à l'article 15, par le terme « rémunération » (conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce).
- (ii) d'introduire à l'article 15 bis II, 2.1 un ajustement pratique pour que les censeurs puissent, en cas d'absence, se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre censeur.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour chacune de ces modifications.

13 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

13.1 Informations concernant les mandataires sociaux

- o Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
Jean-François RIAL	En France :

<p><i>Président Directeur Général et administrateur, non salarié</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LACASADCARLA S.A.S.U., en qualité de Président - LACASADETOM S.A.S.U., en qualité de Président - MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S., en qualité de Président - GREEN TROTTER S.A.S., en qualité de Président - FERME DU PERCHE, en qualité de Gérant - INSTITUT JARDIER MARAICHER FRANCE S.A.S., en qualité de Président - REFFETORIO MADELEINE, en qualité de Président - OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS, en qualité de Président <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - QUAERO CAPITAL SA (SUISSE) en qualité de membre du Conseil de surveillance
<p>Alain CAPESTAN <i>Directeur Général Délégué, Vice Président du Conseil d'administration et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - DESTINATIONS EN DIRECT S.A.S., en qualité de Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président

	<ul style="list-style-type: none"> - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U. en qualité de Président - CINQ NEUF SIX S.A.S.U. en qualité de Président - TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S. en qualité de Président - KEREON , en qualité d'administrateur - ESIO, en qualité d'administrateur - CARWATT S.A.S., en qualité de membre du Conseil d'administration <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de (i) représentant permanent de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur et (ii) administrateur - MAROC SUR MESURE (MAROC), en qualité de co-gérant - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité de Vice-Président et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur
<p>Lionel HABASQUE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LA PELERINE E.U.R.L., en qualité de gérant - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - REMIUP S.A.S., en qualité de Président - ANTOINEUP S.A.S., en qualité de Président - TOCARE S.A.S., en qualité de Président - FONDS DE DOTATION MAROUE, en qualité de Président - ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME, en qualité de Président <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur

	<ul style="list-style-type: none"> - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur - LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur
Frédéric MOULIN <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S, en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur
Loïc MINVIELLE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président
AVANTAGE S.A. <i>Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
Constance BENQUE <i>Administrateur, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A., en qualité de Présidente-Directrice Générale et administratrice - LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S., en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U, en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE TV S.A.S.U, en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE CORPORATE S.A.S.U en qualité de Présidente - LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U, en qualité de Présidente - ELLE INTERNATIONAL S.A.S.U, en qualité de Président

	<ul style="list-style-type: none"> - MATCH PROD S.A.S.U, en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A., en qualité Président délégué et administrateur - EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S., en qualité de Présidente - EUROPE NEWS SNC, en qualité de Gérante - EUROPE 1 DIGITAL SARL, en qualité de Gérante - EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S., en qualité de Présidente - RFM AJACCIO SARL, en qualité de Gérante - RFM ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - RFM EST SARL, en qualité de co gérante - RFM REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente - CORSAIR, en qualité d'administrateur
Annie CONTRA FERTON <i>Administrateur, non salarié</i>	- I&P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE) , en qualité d'administrateur
Jacques MAILLOT <i>Administrateur jusqu'au 29.4.2021, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - COMPAGNIE DES ALPES, en qualité de censeur au Conseil d'administration - LA CHAINE DE L'ESPOIR (association), en qualité d'administrateur
Gérard BREMOND <i>Administrateur jusqu'au 29.4.2021, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - PIERRE ET VACANCES (SOCIETE COTEE), en qualité de Président du Conseil d'administration - SA SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ET IMMOBILIER – S.I.T.I., en qualité de Président-Directeur Général - SITI « R », en qualité de Gérant - PV-CP IMMOBILIER HOLDING SAS, en qualité de Président - GB DEVELOPPEMENT SAS, en qualité de Président - S.I.T.I. HOLDING SAS en qualité de Président - FONDATION D'ENTREPRISE GROUPE PIERRE & VACANCES-CENTER PARCS, en qualité de Président du Conseil d'administration - ADAGIO SAS, en qualité de Président - VILLAGES NATURE MANAGEMENT S.A.R.L., en qualité de Gérant - PIERRE & VACANCES CENTER PARCS VASTGOED BELGIË BV (SOCIETE DE DROIT BELGE), en qualité de représentant légal - PV EXPLOITATION BELGIQUE : en qualité de représentant permanent de la société
Philippe CHEREQUE <i>Administrateur depuis le 29.4.2021, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - HOTEL INVESTMENT S.A., en qualité de membre du Conseil d'administration - AMERICAN EXPRESS GLOBAL BUSINESS, en qualité de membre du Conseil d'administration
Philippe GRANGEON <i>Administrateur depuis le 29.4.2021, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE), en qualité de membre du Conseil d'orientation - MUSEE PUBLIC AUGUSTE RODIN, en qualité de Président du Conseil d'administration - VIARTE, en qualité de membre de l'<i>Advisory Board</i> - THINK TANK "DESTIN COMMUN", en qualité de membre du conseil d'orientation
Nathalie BELLOIR <i>Administrateur depuis le 29.4.2021, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
Crédit Mutuel Equity SCR , <i>Administrateur, représentée par Madame Caroline Giral-Deppen</i>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de représentant permanent de Crédit Mutuel Equity, en qualité d'administrateur au Conseil d'administration - Devialet S.A., en qualité de représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de censeur au Conseil d'administration - DEMATHIEU BARD HOLDING 4, en qualité de représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de Censeur au Conseil de Surveillance - GROUPE WATEVAIR, en qualité de représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'échange
Montefiore Investment S.A.S. , <i>Administrateur jusqu'au 29.04.2021, représentée par Madame Téodora Alavoidov</i>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de représentant de Montefiore Investment s.a.s. en tant qu'administrateur - IMAGEN S.A.S., en qualité de représentant de Montefiore Investment s.a.s. au comité stratégique

13.2. Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

- *Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et TERRES D'AVENTURE (filiale) du 28/08/2013 modifiée par avenants n°1 du 17 mai 2016 et n°2 du 18 avril 2019*

Nature et objet

- motivation :

Amendement des modalités de détermination de la rémunération des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par AVANTAGE au bénéfice de la société TERRES D'AVENTURE au titre de la convention d'impulsion stratégique.

Nouvelles modalités :

A compter du 1er janvier 2022 : versement à AVANTAGE chaque année n au titre des prestations réalisées au titre de l'année n-1 et sur la base des comptes annuels de l'année n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de Terres d'Aventure, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le REX excède 2% du chiffre d'affaires de TERRES D'AVENTURE.

Personnes intéressées :

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Date d'autorisation : CA du 13/10/2021

Montant facturé au titre de l'exercice : 32 144,47€ HT

- *Avenant n°5 en date du 14 octobre 2021 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et Allibert Guides de Haute Montagne (filiale) du 28/08/2013 modifiée par avenants n°1 du 2 janvier 2014, n°2 du 2 janvier 2015, n°3 du 27 mars 2017 et n°4 du 6 décembre 2018*

Nature et objet

- motivation :

Amendement des modalités de détermination de la rémunération des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par AVANTAGE au bénéfice de la société Allibert Guides de Haute Montagne au titre de la convention d'impulsion stratégique.

Nouvelles modalités :

A compter du 1er janvier 2022 : versement à AVANTAGE chaque année n au titre des prestations réalisées au titre de l'année n-1 et sur la base

des comptes annuels de l'année n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de Terres d'Aventure, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le REX excède 2% du chiffre d'affaires de Allibert Guides de Haute Montagne.

Personnes intéressées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Date d'autorisation : CA du 13/10/2021

Montant facturé au titre de l'exercice : 25 574,28€ HT

- *Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et COMPTOIR DES VOYAGES (filiale) du 28/08/2013 modifiée par avenants n°1 du 17 mai 2016 et n°2 du 18 avril 2019*

Nature et objet

- motivation : Amendement des modalités de détermination de la rémunération des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par AVANTAGE au bénéfice de la société COMPTOIR DES VOYAGES au titre de la convention d'impulsion stratégique.

Nouvelles modalités : A compter du 1er janvier 2022 : versement à AVANTAGE chaque année n au titre des prestations réalisées au titre de l'année n-1 et sur la base des comptes annuels de l'année n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de Terres d'Aventure, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le REX excède 2% du chiffre d'affaires de COMPTOIR DES VOYAGES.

Personnes intéressées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Date d'autorisation : CA du 13/10/2021

Montant facturé au titre de l'exercice : 15 949,28€ HT

- *Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et NOMADE AVENTURE (filiale) du 28/08/2013 modifiée par avenants n°1 du 17 mai 2016 et n°2 du 18 avril 2019*

Nature et objet

- motivation :

Amendement des modalités de détermination de la rémunération des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par AVANTAGE au bénéfice de la société NOMADE AVENTURE au titre de la convention d'impulsion stratégique.

Nouvelles modalités :

A compter du 1er janvier 2022 : versement à AVANTAGE chaque année n au titre des prestations réalisées au titre de l'année n-1 et sur la base des comptes annuels de l'année n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de Terres d'Aventure, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le REX excède 2% du chiffre d'affaires de NOMADE AVENTURE.

Personnes intéressées :

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Date d'autorisation :

CA du 13/10/2021

Montant facturé au titre de l'exercice : Néant

- *Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et CHAMINA SYLVA (filiale) du 28/08/2013 modifiée par avenants n°1 du 17 mai 2016 et n°2 du 18 avril 2019*

Nature et objet

- motivation :

Amendement des modalités de détermination de la rémunération des prestations d'assistance stratégique et de développement réalisées par AVANTAGE au bénéfice de la société CHAMINA SYLVA au titre de la convention d'impulsion stratégique.

Nouvelles modalités :

A compter du 1er janvier 2022 : versement à AVANTAGE chaque année n au titre des prestations réalisées au titre de l'année n-1 et sur la base des comptes annuels de l'année n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de Terres d'Aventure, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le REX excède 2% du chiffre d'affaires de CHAMINA SYLVA.

Personnes intéressées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Date d'autorisation : CA du 13/10/2021

Montant facturé au titre de l'exercice : 27 157,88€ HT

**13.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière
d'augmentation de capital**

Conformément à l'article L.225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

Autorisation	Date de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'opération	Durée (date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation de l'autorisation
Néant				

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

Le Conseil d'administration
Monsieur Jean-François RIAL